Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice: 13 Conseillers présents: 10 Conseillers votants: 13

<u>Présents</u>: Jean-Michel TARIN, Frédéric ALLIER, Bernard BREYTON, Annette CHAMONTIN, Stéphane ROUX, Yves PESENTI, Alexandra POILBLANC, Pascal GIVERT, Robert JUGE, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Alexandre BONNIER

<u>Absents</u>: Roger POIZAT a donné pouvoir à Alexandre BONNIER, Claire VORON a donné pouvoir à Annette CHAMONTIN, Alexandra POILBLANC a donné pouvoir à Jean-Michel TARIN.

Secrétaire de Séance : Yves PESENTI

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Alexandra Poilblanc suit le conseil en visio conférence. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2021 :approuvé à l'unanimité.

1 - DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE : BILAN SUITE AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

Rapporteur: Jean-Michel TARIN

Deux réunions publiques à la salle des fêtes, le stand sur le marché du jeudi et les réunions organisées dans les hameaux ont permis de toucher plus de 100 personnes et de recueillir 350 remarques et avis sur les différentes thématiques retenues (affaires sociales, scolaires, santé/agriculture, forêt, eau / cadre de vie urbanisme, mobilité / économie, tourisme, commerce, emploi / environnement / communication, participation des habitants).

Tous les éléments collectés seront disponibles sur sur le site internet de la mairie. Un travail de regroupement par thématique et d'identification des propositions d'actions et des attentes des habitants est en cours d'élaboration par le groupe de travail Petites Villes de Demain (Annette Chamontin, Claire Voron, Mélanie Recollin-Bellon et Jean-Michel Tarin). La présentation finale sera sous forme d'un document d'analyse Atouts et Faiblesses – Opportunités et Menaces.

Les prochaines étapes seront la validation de ce document lors du conseil municipal de janvier ou février 2022 suivi d'une restitution en réunion publique (date à déterminer).

2 – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNALE LA CHAPELLE – ST AGNAN EN VERCORS

Rapporteur: Alexandra POILBLANC

Un projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les écoles de La Chapelle en Vercors et de Saint Agnan en Vercors à compter de septembre 2022 est en cours d'études depuis la fin de l'année 2020. L'objectif majeur du RPI est de proposer un environnement scolaire à l'enfant qui lui permette d'apprendre et de se développer dans de bonnes conditions.

De nombreux échanges ont eu lieu pendant le 1^{er} semestre 2021 qui ont permis d'élaborer des propositions sur : la répartition pédagogique, les horaires de classe, les temps périscolaires et le transport.

Les enjeux sont multiples : maintien des classes, nécessité de savoir faire ensemble, intérêts pédagogique et social pour les enfants et les enseignantes. Ce RPI peut être un point de départ pour une nouvelle dynamique collective entre les deux communes.

La mise en place du RPI ne préservera pas d'une éventuelle fermeture de classe si les effectifs scolaires continuent de baisser. Par contre, le fonctionnement en RPI évitera d'avoir des classes en quadruples niveaux.

Les modalités de fonctionnement du RPI seront définis dans une convention portant sur la répartition pédagogique, les horaires des classes, les transports, l'achat des fournitures scolaires, la gestion des bâtiments, la gestion du personnel périscolaires, les tarifs et le fonctionnement des services périscolaires. Plusieurs de ces points seront à finaliser par le groupe de travail commun. M. TARIN et M. ARMAND ont contacté l'Inspectrice d'Académie pour obtenir un accord de principe de l'Education Nationale sur le maintien du nombre de classes au sein du RPI pendant plusieurs années. Nous sommes en attente de la réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les écoles de la Chapelle en Vercors et de Saint Agnan en Vercors à compter de septembre 2022.
- demande au groupe de travail de poursuivre la réflexion sur les modalités de la convention RPI.

Pascal GIVERT demande si les parents ont été impliqués dans la démarche. Alexandra POILBLANC et Annette CHAMONTIN rappellent le déroulé des diverses concertation avec les parents qui se sont étalés sur plus d'un an . Il existe toujours une incertitude sur l'évolution des effectifs. Néanmoins, le RPI permet une plus grande mixité dans les classes et diminuent le nombre de niveau par classe.

Jean-Michel TARIN rappelle que le RPI est une opportunité permettant de meilleure condition pédagogique pour les enfants et les enseignants. Avec le Maire de St Agnan en Vercors, ils ont appelé Mme Pourcher, inspectrice d'académie pour essayer d'obtenir une garantie sur le maintien du nombre de classes actuelles sur 3 à 4 ans. En attente de la réponse. La Région, organisatrice des transports scolaires, a donné son accord pour la création d'une ligne spécifique au RPI et qui conserve les différents points de ramassage existant sur St Agnan en Vercors.

Pour Mélanie Recollin-Bellon, le RPI permettra de créer des liens entre les habitants des deux communes.

Alexandra Poilblanc rappelle que le RPI entraînera une modification du temps scolaire pour les enfants de maternelle de St Agnan.

Frédéric Allier: la possibilité d'une fermeture de classe existe avec ou sans RPI, mais le RPI permet une meilleure répartition des élèves.

Jean-Michel Tarin remercie Alexandra et Annette pour tout le travail effectué.

3 – MODIFICATION RÈGLEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRE

Rapporteur: Alexandra POILBLANC

Mme Alexandra POILBLANC, propose de modifier l'article 4 du règlement des services périscolaires pour le mettre en cohérence avec le règlement intérieur de l'école, mise à jour lors du conseil d'école du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

L'article 4 serait modifié ainsi :

« Article 4: DISCIPLINE

- Les enfants doivent respecter les consignes de discipline formulées par le personnel de surveillance. Les comportements et les jeux dangereux ou perturbateurs ne sont pas tolérés.
- Les enfants admis à la cantine scolaire et à la garderie sont confiés à des agents du service municipal à qui ils doivent respect et politesse.
- Une étroite collaboration est mise en place entre les enseignants et le service communal concernant le suivi du comportement des enfants.
- En cas de problème de comportement, un temps d'échange avec l'enfant seul ou avec ses parents sera privilégié avant tout avertissement oral, l'objectif étant de trouver, par le dialogue, une solution partagée par tous.
- Si les mauvais comportements persistent malgré cela, un premier avertissement oral sera fait auprès des parents. Si nécessaire, un deuxième avertissement écrit sera envoyé. Une exclusion temporaire peut à terme être appliquée si le problème n'est pas résolu. Sa durée sera fonction de la gravité de la situation.
- En cas de problème grave et répété, cette exclusion peut être définitive et sera notifiée par un courrier recommandé. »

Approuvé à l'unanimité.

4 - CONVENTION RASED 2021 - 2022

Rapporteur: Annette Chamontin

Mme Annette CHAMONTIN, élue en charge des affaires scolaires, propose de renouveler la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'équipe du Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés (RASED) qui est accueilli par la commune de Saint Nazaire en Royans.

La participation est de 1,50 € par enfant pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil autorise le Maire à l'unanimité à signer la convention RASED 2021-2022.

Annette Chamontin a participé à une réunion à St Nazaire en Royans sur le fonctionnement du RASED. Le service compte une psychologue scolaire et 3 maîtres E qui se déplacent dans les écoles à la demande des enseignants.

5 – CAMPING MUNICIPAL : ACQUISITION DE NOUVEAUX MOBILE HOMES

Rapporteur : Frédéric ALLIER

Les deux mobil homes du camping des Bruyères ont été achetés en 2003. Malgré un bon entretien, il apparaît nécessaire de les remplacer car de nombreux dysfonctionnements sont apparents (plancher, fermeture des portes ...).

Plusieurs fournisseurs de mobil home ont été contactés. Après étude des offres, celle de la société Trigano basé à Portes les Valence a été retenue.

La commission propose d'acheter deux mobil-homes de 4 places de type EVO 29 pour un montant total de $52\,943,10\in$ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis TRIGANO pour l'achat deux modèle EVO29 pour un montant de 52 943,10 € HT.

6 – CAMPING MUNICIPAL : TARIFS 2022 Rapporteur : Frédéric ALLIER

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité pour l'année 2022.

TARIFS / NUITÉE	Basse saison 29/04 au 30/06 01/09 au 25/09	Haute saison 01/07 au 31/08	
Forfait 2 adultes - Emplacement - Véhicule	13.50 €	15.50€	
Forfait 2 adultes - Emplacement - Camping-car	13.50 €	15.50€	
Forfait 2 adultes – Emplacement sans véhicule	11.50 €	14.00 €	
Forfait 2 adultes - Emplacement – Véhicule + de 30 jrs consécutifs	11.50 €	11.50 €	
Enfant mois de 5 ans	Gratuit	Gratuit	
Enfant de 5 à 10 ans inclus	3.00 €	3.50 €	
Adulte et enfant à partir de 11 ans	5.50 €	6.00 €	
Emplacement	3.50 €	4.00 €	
Véhicule	3.50 €	4.00 €	
Electricité	4.00 €	4.00 €	
Groupe à partir de 10 pers.			
Adulte et enfant à partir de 11 ans	4.50 €	5.00 €	
Enfant de 5 à 10 ans	2.50 €	3.00 €	

TAXE DE SEJOUR/NUITÉE	
Personne de + de 18 ans	0.22€

SERVICES	
Redevance lave-linge	3.00 €
Pack de glaces	0.30 €
Bouteille à congeler	1.00 €
Vidange-Remplissage camping-car	3.50 €
Accès Internet	Gratuit
Kit séjour (à partir de 2 nuits) – Lit simple	10.00 €
Kit séjour (à partir de 2 nuits) - Lit double	15.00 €
Kit nuitée – Lit simple et/ou double	10.00 €

LOCATIONS	Basse salson 29/04 au 30/06 01/09 au 25/09	Haute saison 01/07 au 31/08
LOCATION CHALET 12 m² avec mezzanine 2/3 personnes		
Semaine	160.00 €	220.00 €
Nuitée	40.00€	40.00 €
LOCATION MOBIL HOME « VERNAISON » 4 personnes		
Semaine	320.00 €	440.00 €
Nuitée	. 70.00 €	70.00 €
LOCATION MOBIL HOME « ROCHE DU MAS » 6 personnes NOUVEAU		
Semaine	570.00 €	710.00 €
Nuitée	120.00 €	120.00 €

BON PLAN MOBIL HOMES	02/07 au 09/07	27/08 au 03/09
VERNAISON 4 pers	360.00 €	360.00 €
ROCHE DU MAS 6 pers NOUVEAU	650.00 €	650.00 €

GARAGE MORT	Basse saison 01/05 au 30/06 01/09 au 26/09	Haute saison 01/07 au 31/08
Jour	1.50 €	4.50 €

CAUTION	
Mobil-home 4 pers & Chalet + Ménage	300.00 € + 50.00 €
Mobil-home 6 pers + Ménage	500.00 € + 50.00 €

7 – CAMPING MUNICIPAL: CRÉATION DES POSTES D'AGENTS TECHNIQUES SAISONNIERS

Rapporteur: Robert JUGE

Le fonctionnement du camping municipal du 29 avril 2022 au 25 septembre 2022 nécessite l'embauche de deux agents technique saisonnier suivant les modalités suivantes :

- un contrat à durée déterminée saisonnier du 19 avril 2022 au 30 septembre 2022 à temps complet (indice de rémunération IB : 387 / IM 354) ;
- un contrat à durée déterminée saisonnier du 2 mai 2022 au 30 septembre 2022 à temps complet (indice de rémunération IB : 387 / IM 354).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la création de deux poste d'agent technique saisonnier :
 - un contrat saisonnier du 19 avril 2022 au 30 septembre 2022 à temps complet (indice de rémunération IB : 387 / IM 354);
 - un contrat saisonnier du 2 mai 2022 au 30 septembre 2022 à temps complet (indice de rémunération IB : 387 / IM 354) .
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication de l'offre et à signer les contrats afférents.

Mélanie Recollin-Bellon s'interroge sur les moyens de fidéliser les saisonniers.

8 – TARIFS MUNICIPAUX 2022

Rapporteur: Robert JUGE

Approbation à l'unanimité des tarifs suivants pour l'année 2022 :

Le conseil décide de délibérer chaque année sur les tarifs des services municipaux.

CONCESSION CIMETIERE	
Trentenaire (le m²)	90,00
Cinquantenaire (le m²)	150,00
CONCESSION COLOMBARIUM	
Concession trentenaire (la case)	460,00
Concession cinquantenaire (la case)	765,00
Achat plaque pour jardin du souvenir	15,00
Dispersion des cendres	10,00
Dépôt d'urne	56,00
LOCATION BATIMENT MAIRIE (Salle des fêtes & Matériels)	
Eté : du 16/04 au 15/10	
Hiver : du 01/01 au 15/04 & du 16/10 au 31/12	
Utilisation du matériel (tables-bancs):	11)
(Gratuit pour les habitants-associations communales-collectivités locales & EPC	1,00
par personne	1,00
Salle des fêtes	
Caution	500,00
Remise en état de la salle (forfait)	100,00
Animations culturelles:	100,00
Eté	40,00
Hiver	60,00
	,
Habitants & Associations Communales et intercommunales	
Gratuité pour les scolaires, pour les réunions organisées par les habitants et le	
dont le siège est situé sur une commune membre de la CCRV, pour les man organisées par les associations dont le siège est situé sur une commune membre	
(deux fois par an soit à la salle des fêtes ou à la MDA), exceptionnellement sur	
 Bal - Loto - Coinche Réception - Repas	
Eté	90,00
Hiver	110,00
Habitants Extérieurs & Associations hors périmètre CCRV	
Bal - Loto - Coinche Réception - Repas	
Eté	140,00
Hiver	190,00
Autres organismes, réunions, assemblées	
Eté	80,00
Hiver	150,00
Forfait Wool, and a disconding the make military and a second sec	
Forfait Week-end : du vendredi après midi au dimanche soir	250.00
Eté Liver	250,00 250,00
Hiver	350,00

Terrasse de bar et restaurant (par table) Etalage trottoir ou place (le ml sur 1 m de large) DROIT DE PLACE DU MARCHE TARIF ANNUEL: par ml Marché Jeudi: Marché Jeudi/Samedi: du 15 juin au 15 septembre Marché Jeudi: Marché Samedi: 20,00 20,00 20,00 20,00 20,00 20,00 20,00 20,00 21,00	REDEVANCE DOMAINE PUBLIC] [
Etalage trottoir ou place (le ml sur l m de large)	Local jusqu'à 6 m²	400,00
DROIT DE PLACE DU MARCHE TARIF ANNUEL: par ml Marché Jeudi: 33,00 Marché Jeudi/Samedi: 44,00 du 15 juin au 15 septembre Marché Jeudi 22,00 Marché Jeudi 34,00 Marché Jeudi 34,00 TARIF OCCASIONNEL: par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire): Annuel 65,00 Occasionnel 52,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE: La semaine 19,00 CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Terrasse de bar et restaurant (par table)	20,00
TARIF ANNUEL: par ml Marché Jeudi: 33,00 Marché Jeudi/Samedi: 44,00 du 15 juin au 15 septembre Marché Jeudi: 22,00 Marché Samedi: 21,00 Marché Jeudi /Samedi: 34,00 TARIF OCCASIONNEL: par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire): Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE: La semaine 19,00 CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Etalage trottoir ou place (le ml sur 1 m de large)	10,00
TARIF ANNUEL: par ml Marché Jeudi: 33,00 Marché Jeudi/Samedi: 44,00 du 15 juin au 15 septembre Marché Jeudi: 22,00 Marché Samedi: 21,00 Marché Jeudi /Samedi: 34,00 TARIF OCCASIONNEL: par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire): Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE: La semaine 19,00 CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit		
Marché Jeudi : 33,00 Marché Jeudi/Samedi : 44,00 du 15 juin au 15 septembre 22,00 Marché Jeudi : 21,00 Marché Jeudi /Samedi : 34,00 TARIF OCCASIONNEL : par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire) : 65,00 Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE : 19,00 CIRQUE : 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	DROIT DE PLACE DU MARCHE	
Marché Jeudi/Samedi : 44,00 du 15 juin au 15 septembre 22,00 Marché Jeudi : 21,00 Marché Samedi : 34,00 TARIF OCCASIONNEL : par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire) :	TARIF ANNUEL : par ml	
du 15 juin au 15 septembre 22,00 Marché Jeudi : 21,00 Marché Jeudi /Samedi : 34,00 TARIF OCCASIONNEL : par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire) :	Marché Jeudi :	33,00
Marché Jeudi : 22,00 Marché Samedi : 21,00 Marché Jeudi /Samedi : 34,00 TARIF OCCASIONNEL : par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire) :	Marché Jeudi/Samedi :	44,00
Marché Samedi : 21,00 Marché Jeudi /Samedi : 34,00 TARIF OCCASIONNEL : par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire) : Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE : La semaine 19,00 CIRQUE : la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	du 15 juin au 15 septembre	
Marché Jeudi /Samedi : 34,00 TARIF OCCASIONNEL : par ml 3,50 ELECTRICITE (tarif forfaitaire) : Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE : La semaine 19,00 CIRQUE : la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Marché Jeudi :	22,00
TARIF OCCASIONNEL: par ml ELECTRICITE (tarif forfaitaire): Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE: La semaine 19,00 CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Marché Samedi :	21,00
ELECTRICITE (tarif forfaitaire): Annuel 65,00 Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE: La semaine 19,00 CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Marché Jeudi /Samedi :	34,00
Annuel Occasionnel Occasionnel Saisonnier (jeudi ou samedi) Saisonnier (jeudi et samedi) FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) MANEGE: La semaine CIRQUE: la journée LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	TARIF OCCASIONNEL : par ml	3,50
Occasionnel 7,00 Saisonnier (jeudi ou samedi) 38,00 Saisonnier (jeudi et samedi) 49,00 FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) 1,50 MANEGE: La semaine 19,00 CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) Gratuit ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	ELECTRICITE (tarif forfaitaire) :	
Saisonnier (jeudi ou samedi) Saisonnier (jeudi et samedi) FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) MANEGE: La semaine CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Annuel	65,00
Saisonnier (jeudi et samedi) FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) MANEGE: La semaine CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Occasionnel	7,00
FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml) MANEGE: La semaine CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Saisonnier (jeudi ou samedi)	38,00
MANEGE: La semaine CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	Saisonnier (jeudi et samedi)	49,00
La semaine CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	FOIRE COMMUNALE ET AUTRES (par ml)	1,50
CIRQUE: la journée 19,00 LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	MANEGE:	
la journée LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	La semaine	19,00
LOCATION PODIUM (24 m²) Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	CIRQUE:	
Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	la journée	19,00
Collectivités locales/Etablissements publics/association communale ou intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit		
intercommunale (montage par le service technique) ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit	LOCATION PODIUM (24 m²)	
ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12 Association communale et locale Gratuit		Gratuit
Association communale et locale Gratuit		
	ENCEINTE SONO YAMAHA DXR12	
	Association communale et locale	Gratuit
		Gratuit

9 - CONVENTION AVEC LA CCRV POUR LA TONTE DU TERRAIN DE RUGBY

Rapporteur: Stéphane Roux

La commune est propriétaire du terrain de rugby situé en contrebas des Arbussiers mais les services communaux n'ont pas le matériel nécessaire pour assurer la tonte.

Stéphane Roux propose de faire intervenir les services techniques de la CCRV et fait lecture de la convention.

Le présent contrat a pour objet de faire assurer par les services techniques de la Communauté de Communes du Royans Vercors. pour le compte de la commune de la Chapelle-en-Vercors, la prestation de tonte du terrain de rugby communal trois fois par an soit un total d'environ 18 heures.

Approuvé à l'unanimité.

10 - PARTICIPATION A LA RÉSERVE DE CIEL ÉTOILÉ DU PARC DU VERCORS

Rapporteur: Alexandra Poilblanc

Pour mieux protéger et valoriser la nuit, le Parc du Vercors propose de s'engager collectivement dans une démarche de labellisation du ciel étoilé. Le label de Réserve International de Ciel Etoilé (RICE) permet de reconnaître la qualité du ciel étoilé du Vercors, de mettre en place des mesures de gestion de l'éclairage public, de développer un tourisme autour de la nuit tout en améliorant la qualité de vie de toutes ses espèces vivantes. Dans ce contexte, le Parc demande aux communes de signer la présente charte d'engagement montrant leur contribution au projet de création de RICE.

Les engagements sont les suivants :

- respecter les principes directeurs du Plan de Gestion de l'Eclairage et les préconisations techniques du Parc du Vercors
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire
- Participer à la RICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Frédéric Allier vote contre)

- décide de participer à la Réserve International de Ciel Etoilé (RICE) porté par le Parc Naturel Régional du Vercors
- autorise le Maire à signer la charte d'engagement
- désigne Mme Mélanie RECOLLIN-BELLON comme référente

L'engagement dans cette démarche entraînera peu de modification pour la commune vu le travail déjà effectué par la mairie avec le SDED sur la gestion et la rénovation de l'éclairage public.

11 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE DU BOIS : CORRECTIF DE LA LONGUEUR

Rapporteur: Yves Pesenti

Yves Pesenti rappelle que les travaux de viabilisation du lotissement Impasse du Bois ont permis de rendre carrossable et revêtu la voie de desserte. Il propose de classer l'intégralité de la voie « Impasse du Bois » correspondant à la parcelle AI 559 dans le domaine public soit une longueur de 123 mètres linéaires.

Il rappelle que cette opération n'a pas pour conséquence de porte atteinte aux fonction de desserte ou de circulation assurées par la voie et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le classement de la voirie communale « Impasse du Bois » correspondant à la parcelle AI 559 dans le domaine public pour une longueur de 123 ml .

12 – CONVENTION MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE STAND MARCHE HEBDOMADAIRE

Monsieur Pascal GIVERT explique que la responsable du Pôle Culture de la CCRV a sollicité la commune pour pouvoir installer un stand de la médiathèque sur le marché hebdomadaire du jeudi matin afin de maintenir une présence « hors les murs » et toucher le plus grand nombre depuis quelques semaines. Au vu du bon accueil du public et de la prolongation du passe sanitaire jusqu'en juillet 2022, elle souhaite prolonger cette présence sur le marché sur cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accorder un emplacement gratuit à la médiathèque de la CCRV sur le marché hebdomadaire du jeudi jusqu'au 1^{er} juillet 2022.
- autorise à signer une convention entre la Médiathèque intercommunale et la Commune définissant les conditions d'occupation du domaine public sur le marché hebdomadaire du jeudi.

13 - RÉNOVATION DES LOCAUX TECHNIQUES - AVENANT N°1 LOT 5 ÉLECTRICITÉ

Pour assurer la conformité du bâtiment des services techniques vis à vis des normes de sécurité incendie, il faut poser 19 blocs de secours pour un montant de 2 128,98 € HT. Ces travaux sont à ajouter au lot 5 électricité attribué à l'entreprise Bessat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise BESSAT ELECTRICITE dans le cadre de l'opération de rénovation des locaux techniques pour le lot n° 5 : électricité

Marché initial du 10/06/2021 : 11 419,08 € HT

Avenant n° 1 : 2 128,98 € HT

Nouveau montant du marché: 13 548,06 € HT

14 - TARIFS SECOURS SUR PISTE SAISON HIVER 2021-2022 DOMAINE NORDIQUE FOND D'URLE - CHAUD CLAPIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2018, l'EPIC Les Stations de la Drôme a été désigné comme prestataire de service en matière de distribution de secours sur les pistes nordiques de notre territoire.

Il fait lecture des tarifs proposés pour la saison 2020 - 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des secours sur pistes pour la saison hiver 2021 – 2022 suivant le tableau joint.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- <u>Devenir de la résidence les Campanules</u>: une réunion est prévue le 23/12/2021 avec la Vice Présidente départementale des Solidarités accompagnée du directeur général du service Social et des représentants de Drôme Aménagement Habitat (propriétaire du bâtiment) ainsi que les maires du Vercors.

Alexandra Poilblanc rappelle que 4 résidents vont être orientés vers des EPAHD et que les quatre autres résidents sont autonomes pour rester aux Campanules. Il est demandé à AESIO plus de temps pour trouver une solution.

Pascal Givert présente les différents services proposés par l'ADMR, basé à St Laurent en Royans : veille, alarme, soins à la personne (SIAD) pour 5 personnes sur le Vercors, ce qui représente trois emplois.

Pascal Givert explique les différentes pistes et informe les résidents.

Jean-Michel Tarin rappelle l'importance de ne pas donner de faux espoirs et de bien se coordonner.

Constitution d'un groupe de travail : Mélanie Recollin-Bellon, Pascal Givert, Annette Chamontin et Alexandra Poilblanc.

- -<u>Jardin partagé</u>: réunion prévue le 15/01/2022 à 9h30 sur le terrain groupe de travail : Alexandra Poilblanc, Claire Voron, Mélanie Recollin-Bellon, Annette Chamontin, Bernard Breyton.
- <u>Cure</u> : il est nécessaire de prendre une décision : rénovation ou vente groupe de travail : membres de la commission Cadre de vie + Yves Pesenti
- Aide de Lou de Rango, stagiaire en master pour les projets de la Cure et des jardins partagés
- -<u>Réhabilitation de la salle des fêtes</u>: suite à la présentation par l'architecte, il faut déterminer les travaux indispensables (tronc commun) ou le montant de l'investissement à consentir sur ce bâtiment. L'objectif est d'améliorer le bâtiment et d'en faire un vrai lieu de rencontre, adapté à nos moyens et besoins. Il faudra aussi prévoir de faire un retour aux habitants dans une organisation à imaginer.
- La désignation des référents ABC sera faite après la réunion de présentation du 15/12.
- Signature de la convention Petites Villes de Demain avec Mme la Préfet reportée.
- Pour l'assurance statutaire souscrite auprès de SOFAXIS via le contrat groupe du CDG 26, il est décidé d'accepter la hausse de tarif pour l'année 2022 (dernière année du contrat).
- Frédéric Allier: la distribution des colis se fera par les conseillers municipaux une fois que les listes par hameaux auront été communiquées.
- Robert Juge fait remonter les remarques suite aux fortes chutes de neige du 30 novembre. Jean-Michel Tarin rappelle que l'état actuel des engins de déneigement est préoccupant : plusieurs engins sont tombés en panne. Le Département propose une aide financière pour l'investissement en matériel de déneigement mais l'étude doit être faite au niveau de l'intercommunalité.
- Pascal Givert note de bons retours du journal communal. Mélanie Recollin-Bellon est en attente d'un devis pour la maquette et la mise en page par un graphiste.

- Frédéric Allier fait un point sur l'avancée des travaux de rénovation du bâtiment des services techniques : pose des menuiseries, rénovation de l'appartement en cours, la pose de l'isolation extérieure est décalée suite aux conditions climatiques.
- Pascal Givert : intervention de l'association France Addictions au collège en direction des parents sur les écrans et les adolescents.

Fin du conseil à 22h45.

Le Maire

Le secrétaire



